

Antibes, le 18 juin 2020

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a annoncé, dans sa dernière allocution, que la rentrée scolaire serait obligatoire pour tous les élèves à compter du lundi 22 juin prochain.

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a établi un nouveau protocole sanitaire partiellement allégé. Celui-ci maintient pour les enfants d'écoles élémentaires une règle de distanciation physique. La configuration de la plupart des écoles rend bien sûr difficile l'application de ces mesures. Néanmoins la Ville d'Antibes Juan-les-Pins mettra tout en œuvre pour assurer cette rentrée.

La Ville d'Antibes Juan-les-Pins a étudié la mise en place du dispositif « 2S2C » (sport, santé, culture, citoyenneté) tel que proposé par le protocole pendant le temps scolaire. La commune développe déjà de telles animations dans le cadre des temps périscolaires qu'elles proposent aux familles. Le déploiement de telles propositions durant le temps scolaire a été étudié avec l'Éducation Nationale et n'a pas été retenu pour des raisons organisationnelles, pédagogiques et sanitaires. Comment mobiliser en temps scolaire, dans l'urgence, les intervenants culturels et sportifs offrant toutes les garanties nécessaires à l'encadrement des enfants et proposer à ceux-ci des activités de qualité en alternance et en cohérence avec le temps de classe ? Il a donc été décidé de favoriser l'accueil de tous les enfants, dans leurs classes, par des enseignants.

Toutes les écoles seront ouvertes à l'exception des écoles maternelle et élémentaire Jean Moulin où les travaux qui ont pris du retard pendant la période de crise sanitaire, sont actuellement en cours pour assurer la prochaine rentrée scolaire. Après concertation avec les directeurs de ces écoles et l'Éducation Nationale leurs élèves seront accueillis aux Colonnes, dans les écoles Saint-Maymes et Jacques Prévert.

Par ailleurs, la ville d'Antibes Juan-les-Pins assumera quant à elle toutes ses responsabilités, dans les domaines qui sont les siens. La restauration scolaire est proposée à toutes familles qui le souhaitent. Le mode de garde du soir est maintenu de 16h30 à 17h30, en maternelle avec des animateurs et en élémentaire avec des enseignants. Les centres de loisirs du mercredi sont accessibles à toutes les familles qui en ont besoin.

Nous remercions tous les enseignants pour leur mobilisation ainsi que le personnel municipal qui ont su s'adapter tout au long de cette reprise d'activité, en se conformant successivement dans des délais très courts à trois protocoles différents.

Dans ce contexte, nous n'ignorons pas les difficultés que vous avez connues en tant que parents pour concilier leurs activités professionnelles et l'éducation de leurs enfants et nous vous remercions de votre compréhension

Nous sommes persuadés que tous les acteurs, chacun dans le cadre de ses fonctions, mettront tout en œuvre pour que durant ces 8 jours de scolarité, les élèves soient accueillis dans les meilleures conditions.

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Yves DAHAN  
Adjoint à l'Education



Jean LEONETTI  
Maire d'Antibes Juan-les-Pins